

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat à
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites~~ Vu l'arrêté du 10 Août 1942, pris par application de la loi du 11 Juillet 1942;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général pour leurs façades, élévations, toitures, les immeubles sis rue Louis-Gagne à VILLEFORT (Lozère) sur les parcelles cadastrales Nos. 190, 191, 218 et 225 de la section B appartenant à :

| | |
|---|--------------|
| La Commune de VILLEFORT | 190 (meirie) |
| ANDRE Jean Baptiste à VILLEFORT avec | |
| ANDRE Baptiste époux PALMIER et | |
| ANDRE Victorine, Anne, Berthe | 191 |
| MERCIER Louis, époux REBOUL, coiffeur | |
| à VILLEFORT | 218 |
| SAINT JEAN, Vve née Vincent à VILLEFORT | |
| Lozère | 225 |

./....

ART. 2.

**Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives
de la préfecture, au Maire de la commune de VILLEFORT et aux propriétaires
intéressés**

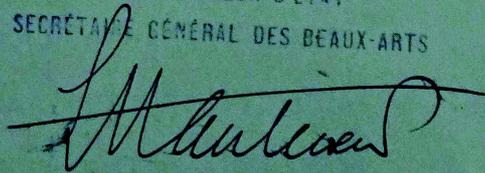
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 23 OCT 1942

PAR AUTORISATION

LE CONSEILLER D'ÉTAT

SECRETARIÉ GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS



MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AVRIL 1983)

Villefort. — Immeubles, rue Louis-Gagne (façades, élévations, toitures) sis sur les parcelles n^{os} 190, 191, 218 et 225, section B du cadastre [S. Ins. : 23 octobre 1942].

parcelle N°191 ? échelle ?

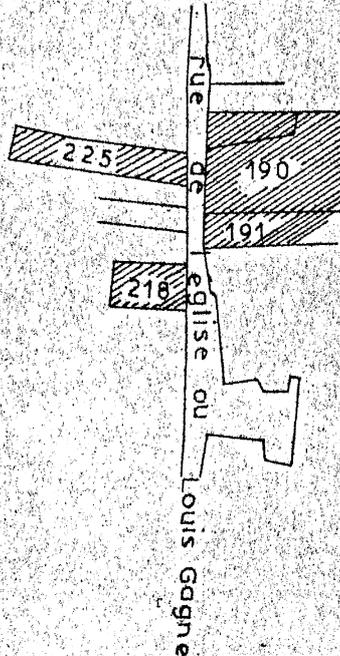
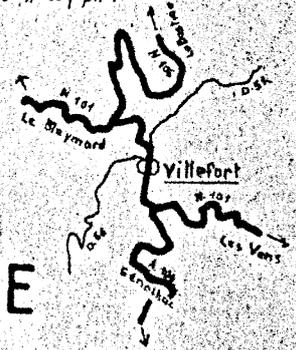
Michelin au 200.000 n° 001 plr 7

LOZERE

VILLEFORT

CHEF LIEU DE CANTON
ARRONDI MENDE

IMMEUBLES RUE LOUIS GAGNE



 partie inscrite

extrait du plan cadastral
section B

Article premier. - Sont inscrits sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général pour leurs façades, élévations, toitures, les immeubles sis rue Louis-Gagne à VILLEFORT (Lozère) sur les parcelles cadastrales N°s 190, 191, 218 et 225 de la section B.

(arrêté du 23 octobre 1942)